

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation,
VU les statuts de l'Université de Strasbourg

DECIDE

Article 1

Délégation est accordée à Madame Camille FAUTH, Vice-présidente « Egalité, parité, diversité et lutte contre les discriminations », à effet de signer tout document administratif concernant les enquêtes administratives.

Frédérique Berrod
Présidente

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.kittel@unistra.fr

Article 2

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du délégué.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 20 mai 2025



La Présidente

Frédérique Berrod

Service des affaires juridiques et institutionnelles
20A rue René Descartes
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
www.unistra.fr

Transmission à : Madame la Directrice générale des services, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.